



2023 • 2024

Conseil établissement

Le jeudi 22 février 2024

18 h 30

Au local de musique à l'ESSA

Procès-verbal

Présences : COCHEZ SEULEMENT LES PERSONNES QUI SONT PRÉSENTES

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Benoît Boutin | <input checked="" type="checkbox"/> Catherine Métivier | <input checked="" type="checkbox"/> Catheryne Roy |
| <input checked="" type="checkbox"/> Isabelle Asselin | <input checked="" type="checkbox"/> Joannie Lavoie | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Ève Fortier |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marjelaine Mercier | <input checked="" type="checkbox"/> Mélissa Poulin | <input type="checkbox"/> Mélissa Siconnelli |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nadia Lavoie | <input type="checkbox"/> Océanne Dostie | <input checked="" type="checkbox"/> Raphaëlle Audet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Samuel Baril | <input checked="" type="checkbox"/> Laurianne Blouin (en remplacement de Mme Dostie) | |
| <input type="checkbox"/> Sylvain Côté | <input type="checkbox"/> Vicky Couture | |

3.01 Ouverture de la séance et vérification du quorum;

M. Samuel Baril ouvre la séance. Il y a quorum.

3.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Mme Mélissa Poulin fait la lecture de l'ordre du jour.

C.E. 23-24 : 22-02 :01

Il est proposé par Mme Marie-Ève Fortier et appuyé par M. Benoît Boutin d'adopter l'ordre du jour.

3.03 Dispense de lecture et adoption du compte rendu de la séance du 7 décembre 2023;

C.E. 23-24 : 22-02 :02

Il est proposé par Mme Marie-Ève Fortier et appuyé par Mme Catheryne Roy d'adopter le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2023.

3.04 Suivi au compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2023;

Aucun suivi.

3.05 Projet d'investissement phase 1 de la cour de l'école Provencher;

Projet de résolution

- Attendu que la cour de l'école est désuète et que la clientèle est en constante augmentation;
- Attendu le désir des élèves et de son comité de sécuriser la zone des balançoires, de se doter d'un plus grand carré de sable, de maisonnettes, d'un terrain de soccer synthétique, de jeux de basketball et de lignage au sol afin d'améliorer l'offre de jeux dans la cour pour favoriser le développement global et la socialisation;
- Attendu que le coût total du projet est estimé à 190 932\$, incluant les taxes;
- Attendu que nous avons les fonds nécessaires pour couvrir les coûts qui dépassent le montant de 100 000\$ accordé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) soit un montant de 77 500\$;
- Attendu que l'école Provencher doit avoir une résolution de son conseil d'établissement pour demander l'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ dans le cadre de la mesure 50530 - *Embellissement des cours d'école* – pour un montant de 100 000\$);

C.E. 23-24 : 22-02 :03

Par conséquent, le conseil d'établissement atteste à l'unanimité, lors de cette séance du 22 février 2024, qu'il appuie le projet d'une valeur estimée à 190 932\$.

Adopté à Saint-Anselme, en ce 22^e jour du mois de février 2024.

De plus amples détails sont ajoutés dans le varia.

3.06 Questions du public;

Aucune question.

3.07 Grille-matières 2024-2025 : approbation;

M. Baril nous indique que la grille-matières restera la même qu'en 2023-2024 pour l'année prochaine. Le statu quo est demandé.

C.E. 23-24 : 22-02 :04

Approuvé à l'unanimité par les membres du C.É.

3.08 Organisation scolaire préliminaire 24-25;

Le point est reporté au prochain C.É.

3.09 Semaine de la nutrition : discussion;

Le mois de mars est le mois de la nutrition à l'école Provencher. Différentes collations seront offertes aux élèves chaque semaine. Il y aura entre autres du fromage de la fromagerie Allen ainsi qu'une collation de la part de M. Michaud, donation d'un parent. Une commandite a également été demandée au IGA de Saint-Anselme qui a offert 150 \$.

3.10 Examens du ministère;

Le ministère de l'Éducation a envoyé de nouvelles dates d'examens ministériels compte tenu de la grève des enseignants. M. Baril nous indique les changements. Les nouvelles dates ont été envoyées aux parents.

3.11 Surveillance du midi ESSA 2024-2025;

L'an prochain, la surveillance sur l'heure du dîner des élèves de 6^e année de l'ESSA ne sera plus gratuite, sauf pour les élèves de Sainte-Claire puisqu'il s'agit d'un transfert administratif. Pour les autres municipalités, comme c'est un choix de venir faire l'anglais intensif à l'ESSA, les parents devront payer le service du dîner y compris les parents des élèves de Saint-Anselme. Des frais entre 1,50 \$ et 2,00 \$ par midi seront demandés aux parents de ces municipalités.

3.12 Dépenses et dépôts au fonds 2 : approbation tournoi de dek hockey au profit de la cour d'école;

M. Baril demande l'approbation du CÉ afin d'utiliser l'argent des inscriptions du tournoi de dek hockey qui se trouve dans le fonds 2 pour payer les activités du tournoi. Les fonds amassés en surplus lors du tournoi de dek hockey seront déposés dans le fonds 2 pour la cour d'école.

C.E. 23-24 : 22-02 :05

Approuvé à l'unanimité par les membres du CÉ.

3.13 Grille tarifaire pour la location du gymnase : approbation;

M. Baril nous présente la grille tarifaire pour la location des gymnases de l'école Provencher ainsi que l'entente demandée aux locataires.

C.E. 23-24 : 22-02 :06

Approuvé à l'unanimité par les membres du CÉ

3.14 Intervention de la représentante du service de garde;

Mme Isabelle Asselin nous parle des activités vécues lors des dernières journées pédagogiques en janvier et en février. Les élèves ont beaucoup apprécié ces activités. Le service de garde sera fermé pendant de la semaine de relâche.

3.15 Intervention de la représentante au comité de parents;

Mme Catherine Métivier nous informe que le programme Culture et citoyenneté québécoise qui remplacera le cours d'Éthique et culture religieuse l'an prochain a été présenté aux parents. Ce programme inclura le cours d'Éducation à la sexualité.

Une demande a été faite par un parent de Sainte-Claire afin de retirer le nombre d'élèves de 6^e année de Sainte-Claire dans le nombre d'élèves de l'école Provencher afin obtenir les nombres officiels d'élèves pour chaque école.

Mme Mélissa Poulin nous mentionne que les prochains calendriers scolaires ont été présentés aux parents du comité. La nouvelle DG du CSS est venue se présenter aux parents. L'éclipse solaire du 8 avril 2024 a également été abordée. Le CSS est en attente d'un avis de la santé publique.

3.16 Varia :

3.16.1 Transfert du fonds 2 vers le fonds 3 pour la phase 1 de la cour de l'école Provencher;

Projet de résolution

- Attendu qu'une demande d'aide financière a été déposée au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ dans le cadre de la mesure 50530 - *Embellissement des cours d'école* – pour un montant de 100 000\$);
- Attendu que l'école doit réserver la somme nécessaire à la réalisation du projet (contribution de l'école) et en faire la preuve au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- Attendu que la contribution de l'école, soit 42 500\$, doit être transférée du Fonds 2 au Fonds 3 (projet cour d'école) pour assurer la bonne gestion du projet et en rendre compte;

C.E. 23-24 : 22-02 :07

Par conséquent, le conseil d'établissement atteste à l'unanimité, lors de cette séance du 22 février 2024, qu'il autorise le transfert du montant de 42 500\$ du Fonds 2 vers le Fonds 3.

Adopté à Saint-Anselme, en ce 22^e jour du mois de février 2024.

Mme Joannie Lavoie se questionne sur les montants amassés pour la cour d'école étant donné que les montants diffèrent dans la résolution et le procès-verbal du 7 décembre. M. Baril questionnera Mme Sophie Méthot afin d'avoir les montants exacts.

C.E. 23-24 : 22-02 :08

Adopté à l'unanimité par les membres du CÉ.

3.17 Levée de l'assemblée.

C.E. 23-24 : 22-02 :09

Il est proposé par M. Benoit Boutin et appuyé par Mme Raphaëlle Audet de lever la séance. Il est 19 h 27.